



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation
Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDPFE/2015-735
31/08/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 16/10/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : appel à participation des établissements d'enseignement technique agricole pour le concours national concernant la prévention des addictions et la santé, la sécurité au travail.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - SRFD- SFD
UNREP - CNEAP - MFREO
Établissements d'enseignement technique agricole publics ou privés sous contrat

Résumé : la présente note de service précise les modalités de participation au concours national « Conduites addictives et Santé, sécurité au travail ».

Textes de référence : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime, code de la santé publique, 4ème partie du code du travail.

La présente note de service a pour objet d'inviter les établissements d'enseignement technique agricole à s'associer au projet de prévention intitulé "Conduites addictives et Santé-sécurité au travail ».

Cette démarche est soutenue par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Ce projet pluridisciplinaire, à destination des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de l'enseignement agricole, a vocation à impliquer notamment les enseignants des disciplines professionnelles, technologiques et d'éducation socio-culturelle. Il privilégie les partenariats avec les organismes de prévention des conduites addictives et/ou les services de santé sécurité au travail.

Il s'inscrit dans la continuité du concours national « Consommation de substances psychoactives et Santé sécurité au travail » proposé par la DGER en 2014.

1- Contexte

Les conduites addictives, et plus particulièrement celles liées à la consommation de substances psychoactives sont un problème majeur de société qui touche l'ensemble de la population française¹. En effet, aux dommages sociaux et sanitaires pour l'utilisateur, s'ajoutent les dommages pour leur entourage et la collectivité, lorsque se produisent des accidents ou des phénomènes de violence. Dans le cadre du monde du travail, ces consommations peuvent mettre en danger la santé et la sécurité de l'utilisateur mais aussi de ses collègues voire des personnes dont ils auraient la responsabilité, de part les effets induits (modification de la perception du risque et/ou prise de risque, perte d'attention ou de vigilance ...).

En ce qui concerne les jeunes, des enquêtes récentes montrent que l'usage de substances psychoactives à 17 ans est globalement en hausse. Ces enquêtes mettent notamment en évidence une évolution préoccupante de certains comportements de consommation : hausse des Alcoolisations Ponctuelles Importantes - API, augmentation des polyconsommations,...².

Dans ce contexte, le rôle joué par l'école en matière de prévention des conduites à risque reste primordial, notamment à l'adolescence, période où la personnalité se structure³.

Ce rôle revêt une importance toute particulière dans l'enseignement technique et professionnel agricole du fait des risques particuliers inhérents aux séquences de mises en situation professionnelle.

La démarche d'éducation à la santé et de prévention des risques professionnels constitue une priorité de la DGER. Elle s'inscrit dans les recommandations du rapport du CGAAER⁴ et dans la mission d'insertion sociale et professionnelle confiée par la loi à l'enseignement agricole.

L'enseignement technique agricole prépare à de nombreux métiers nécessitant une prévention spécifique des risques professionnels. Certains de ces métiers conduisent à effectuer des travaux dangereux, peuvent nécessiter l'utilisation de machines dangereuses ou à prendre en charge des personnes fragiles et exigent donc une vigilance de tous les instants.

Par ailleurs, les accidents du travail concernent davantage les salariés les plus jeunes ou récemment arrivés dans l'entreprise⁵.

¹Baromètre Santé 2014 de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé

²« Les drogues à 17 ans : analyse de l'enquête ESCAPAD 2014 », Office français des drogues et des toxicomanies, mai 2015

³« Conduites addictives chez les adolescents : Usages, prévention et accompagnement », expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Février 2014.

⁴Rapport 14070 du CGAAER relatif à la sécurité des élèves lors des périodes de formation et de stage en milieu professionnel, Février 2015

⁵Source : données CNAMTS 2010 / MSA 2013

2- Objectifs du projet

Le projet doit amener les apprenants, dans le contexte de leur formation en situation professionnelle :

- à mener, entre pairs et en lien avec un ou des organismes de santé-sécurité au travail, une réflexion sur l'impact des conduites addictives en milieu professionnel
- à créer un outil de prévention à destination de leurs pairs en formation professionnelle et/ou de l'entreprise

Les actions proposées par les établissements devront :

- Favoriser les démarches de pluridisciplinarité et de co-construction avec les apprenants
- Favoriser les échanges entre apprenants de l'enseignement agricole et des autres dispositifs d'enseignement
- Inclure systématiquement un travail préalable d'information sur les conduites addictives avec un organisme spécialisé (liste non exhaustive en annexe 1)
- Favoriser les partenariats avec les entreprises d'accueil des jeunes en formation et les organismes de santé-sécurité au travail
- Permettre le développement des compétences psychosociales des apprenants, notamment en les amenant à argumenter et à se confronter à la parole de l'autre
- Intégrer une évaluation des actions et notamment leur impact sur les apprenants et l'établissement

Ces critères serviront de base pour retenir les établissements qui participeront au concours.

3- Mise en œuvre du projet

Le concours national propose aux apprenants de construire une plaquette de prévention (maximum 4 pages de format A4) sur les conséquences des conduites addictives en situation de travail, dans l'entreprise. Le support réalisé pourra être valorisable dans un contexte professionnel.

Les établissements intéressés devront transmettre au plus tard le 16 octobre 2015 une note synthétique de présentation du projet (annexe 2) à la DGER/BVIE par voie électronique à l'adresse suivante :

conf-dger.bvie@educagri.fr

Les établissements seront informés du résultat de l'examen de leur candidature le 5 novembre 2015. Dix établissements seront retenus pour participer au concours national.

Les établissements sélectionnés recevront 800 euros pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation, pour la réalisation du support et pour l'évaluation.

Les établissements sélectionnés adresseront à la DGER, au plus tard le 10 avril 2016, un dossier réunissant la plaquette de prévention et le bilan du projet (annexe 4) ainsi que les différentes autorisations d'utilisation des supports ou d'image (annexe 3).

L'établissement lauréat sera désigné par un jury sur la base :

- du support réalisé (une attention particulière sera portée à la justesse du contenu)
- du bilan transmis par l'établissement et plus particulièrement sur la pertinence des éléments apportés sur l'évaluation de la démarche globale conduite dans le cadre de l'action
- du caractère pluridisciplinaire et partenarial de la démarche

Un prix sera attribué à l'établissement lauréat.

Les participants au projet déclareront, par courrier manuscrit, accepter et autoriser, sans contrepartie financière, le MAAF et la MILDECA à utiliser les supports produits pour une durée illimitée, à les reproduire, à les diffuser dans le strict cadre de leurs activités sur tous supports et par tous les moyens de communication. Une autorisation de droit à l'image sera demandée pour les personnes figurant sur des photographies intégrées ou illustrant la préparation du projet. Pour les jeunes mineurs, ces démarches seront effectuées par les parents ou la personne détentrice de l'autorité parentale (annexe 3).

4- Contacts

Pour toute information sur cette action, contacter :

Corinne SADOT, chargée de mission éducation à la santé, bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion : corinne.sadot@educagri.fr

Franck FEUILLATRE, adjoint au chef du bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion : franck.feuillatre@educagri.fr

Le Sous Directeur
Des Politiques de Formation et d'Education

Michel LEVEQUE



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Concours national « Conduites addictives et Santé sécurité au travail »

Annexe 1

Structures spécialisées et ressources disponibles

Santé sécurité au travail :

MSA (Mutualité Sociale Agricole) :

- Site national : <http://www.msa.fr/>
- Site santé sécurité au travail : <http://www.msa.fr/lfr/sante-securite-au-travail>
- Pour contacter une caisse locale : <http://www.msa.fr/lfr/contacter-une-msa>

INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) :

- Site national : <http://www.inrs.fr/>
- Page « Addictions » : <http://www.inrs.fr/risques/addictions/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Prévention des conduites addictives :

Dans le cadre de la préparation du projet et afin d'obtenir des renseignements fiables sur les opérateurs de préventions sur un territoire donné, tout établissement est invité se rapprocher des organismes suivants :

Au niveau de la région :

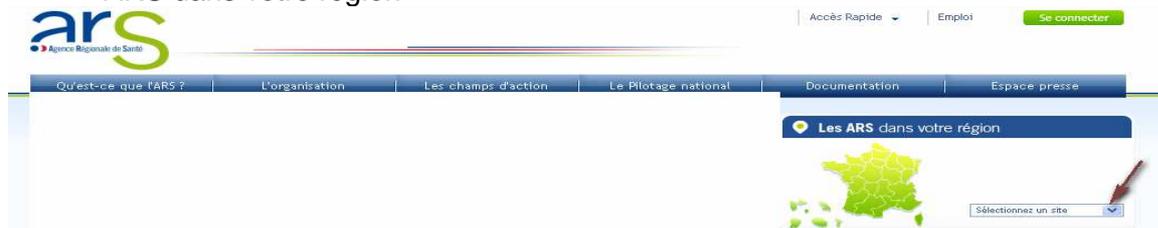
- ARS (Agence Régionale de Santé)
- CRES (Comité Régional d'Education pour la Santé) ou IREPS (Institut Régional d'Education pour la santé)

Au niveau du département :

- CODES (Comité départemental d'Education pour la Santé)

Vous pourrez retrouver en ligne les adresses et informations de contact :

- des ARS, depuis le page d'accueil du portail national : <http://www.ars.sante.fr/Portail-des-Agences-Regionales.portail.0.html> Rubrique : Les ARS dans votre région



- des CRES ou IREPS, ainsi que de leurs structures rattachées (CODES) depuis le site de la fédération nationale d'éducation pour la santé : http://www.fnes.fr/presentation/reseau_et_ses_membres.php

Sites institutionnels :

Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives : <http://www.drogues.gouv.fr/>

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé : www.sante.gouv.fr

[Les produits et les addictions de A à Z](#)

L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - ANSM : <http://ansm.sante.fr>

[Réglementation : classement des produits psychotropes et stupéfiants](#)

L'institut national de prévention et d'éducation à la santé, l'INPES : www.inpes.sante.fr
[Catalogue, bases de données, dossiers thématique](#)

Drogues Info Service, ADALIS : www.drogues-info-service.fr

Alcool Info Service : www.alcool-info-service.fr

Joueurs Info Service : www.joueurs-info-service.fr

Tabac info service, TIS : www.tabac-info-service.fr/

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM : inserm.fr

[Santé publique - Addictions](#)

[Santé publique - Alcool](#)

[Neurosciences - Addictions](#)

[Neurosciences - Alcool](#)

[Les expertises collectives \(cannabis, alcool, tabac\)](#)

[Textes législatifs et réglementaires](#)

Sites associatifs :

La Croix rouge : www.croix-rouge.fr

Fédération addiction : www.federationaddiction.fr

Narcotiques anonymes : www.narcotiquesanonymes.org

Association Française pour la Réduction des risques liés à l'usage de drogues : a-f-r.org

Fil santé Jeunes : www.filsantejeunes.com

[Drogues et addictions](#)

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, ANPAA : www.anpaa.asso.fr

Alcooliques anonymes France : www.aafrance.fr

Société française d'alcoologie, SFA : www.sfalcoologie.asso.fr

Office français de prévention du tabagisme, OFT : www.oft-asso.fr

Comité nationale contre le tabagisme, CNCT : www.cnct.org



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Annexe 2

NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU PROJET

Intitulé du projet :

Région :

Etablissement :

Adresse postale :

Adresse de courrier électronique :

Responsable de l'établissement :

Nom - Prénom :

Adresse électronique :

Téléphone :

Référent du projet

Nom - Prénom :

Fonction :

Adresse de courrier électronique :

Classe(s) pressentie(s) pour le projet (niveau, dénomination complète de la formation) :

Résumé du projet

Brève présentation du projet

Contexte du projet

Pourquoi s'engager dans ce projet ? Quels en sont les facteurs majeurs ?

Quel lien avec le projet d'établissement ?

Mise en œuvre du projet

Comment est il prévu d'engager le projet dans l'établissement ? Comment est prévue la co-construction des actions ? Quelles actions sont envisagées ? Quels partenaires ?

L'évaluation du projet (quantitative/qualitative)

Comment est prévue la mise en place de l'évaluation ? Quels partenaires sont envisagés ? Quel type d'évaluation ?

Budget prévisionnel

Désignation	Dépenses	Recettes
	TOTAL	TOTAL

Signature du ou de la chef-fe
d'établissement

Cachet de l'établissement

Fiche à retourner par courrier électronique
pour le **16 octobre 2015** à :

conf-dger.bvie@educagri.fr



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Concours national « Conduites addictives et Santé sécurité au travail »

Annexe 3

**AUTORISATION DE PRISES DE VUE
personne majeure**

Je soussigné-e* (nom, prénom).....
adresse*
.....
téléphone*
adresse de courrier électronique*

Reconnais avoir participé à des prises de vue dans le cadre du concours « Conduites addictives et Santé sécurité au travail »

Accepte et autorise, sans contrepartie financière, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives à conserver ces images pour une durée illimitée, à les reproduire, à les diffuser dans le strict cadre de leurs activités sur tous supports et par tous les moyens de communication : tirages, flyers, cartes postales, affiches, utilisations audiovisuelles, télévisuelles, expositions en intérieur et en extérieur, édition, publications dans la presse, magazines, plaquettes, brochures, projections d'images, spectacles, internet.

Fait à, le...../...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées exclusivement au MAAF et ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques éventuellement en charge de la gestion du Site, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données recueillies dans la présente autorisation et qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez adresser un courrier à :*

MAAF-Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
sous direction des politiques de formation et d'éducation BVIE
1 ter, avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07SP
Concours national «Conduites addictives et Santé sécurité au travail »



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Concours national « Conduites addictives et Santé sécurité au travail »

Annexe 3

**AUTORISATION DE PRISES DE VUE
personne mineure**

Je soussigné-e* (nom, prénom, adresse, téléphone et mail)

le père ou tuteur*légal.....
adresse*.....
.....
.....

la mère ou tutrice légale* (mettre juste le prénom et le nom si l'adresse est identique)
adresse*.....
.....
.....

autorise, dans le cadre du concours « Conduites addictives et Santé sécurité au travail »
l'enregistrement photographique de l'enfant se nommant :
.....

J'accepte et autorise, sans contrepartie financière, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives à conserver ces images pour une durée illimitée, à les reproduire, à les diffuser dans le strict cadre de leurs activités sur tous supports et par tous les moyens de communication : tirages, flyers, cartes postales, affiches, utilisations audiovisuelles, télévisuelles, expositions en intérieur et en extérieur, édition, publications dans la presse, magazines, plaquettes, brochures, projections d'images, spectacles, internet.

Fait à, le...../...../.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le père ou tuteur légal

La mère ou tutrice légale

**Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées exclusivement au MAAF et ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers, autres que les prestataires techniques éventuellement en charge de la gestion du Site, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données recueillies dans la présente autorisation et qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez adresser un courrier à :*

MAAF-Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous direction des politiques de formation et d'éducation - BVIE
1 ter, avenue de Lowendal – 75007 PARIS 07SP
Concours national «Conduites addictives et Santé sécurité au travail »

Membres de l'équipe ayant participé au projet (nom, prénom et fonction/discipline) :

II - Nombre d'heures mobilisées pour ce projet

- Temps face à face apprenants :
- Temps des enseignants hors face à face apprenants) :

III - Résumé de la problématique retenue pour le projet

IV - Développement et mise œuvre du projet

Comment ont été définies les différentes étapes du projet ?

Quelle(s) actions ont été mises en place ? Comment la plaquette de prévention a été conçue, diffusée et valorisée ? Pourquoi ces choix ? Cela a-t-il été fait avec les jeunes ? Si oui comment ? Sinon pourquoi ?

Quelles méthodes et modalités de travail ont été mobilisées pour l'élaboration du projet ?

Ex. : - Travail en groupe, binôme ou individuel

- Ateliers répartis sur plusieurs sessions, pendant les cours, l'heure de classe, ...

- Répartition des différentes étapes/tâches concourant à la production sur différents groupes/personnes

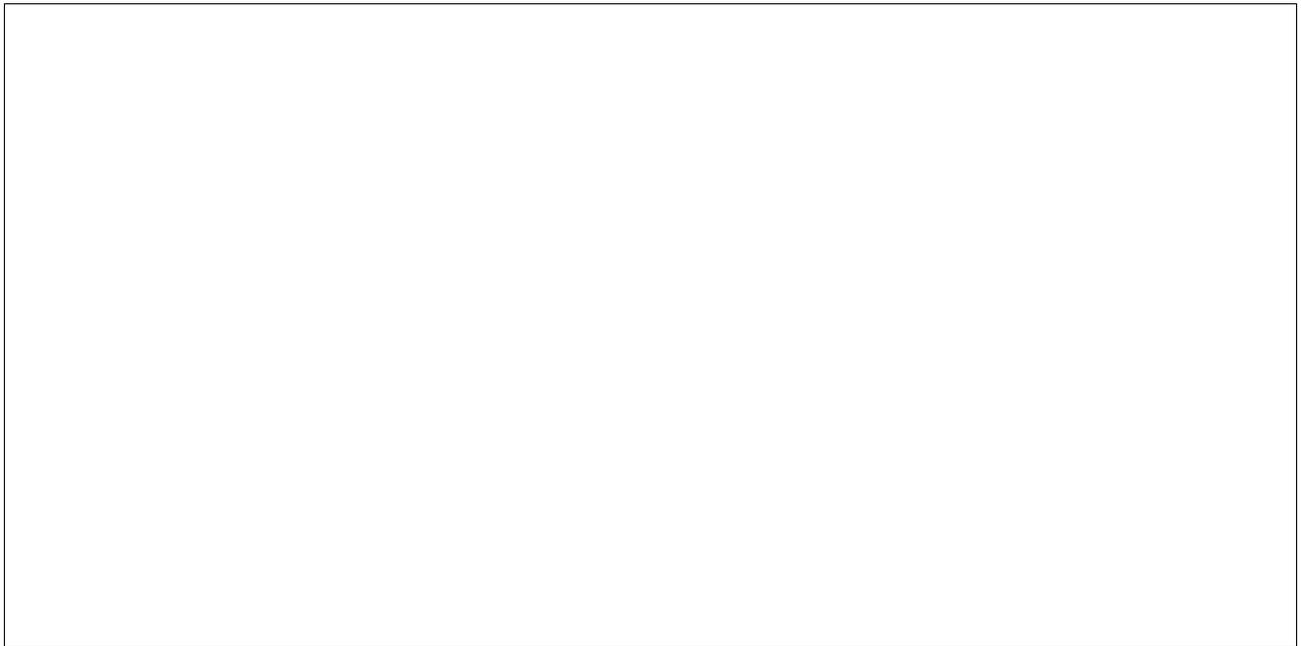
- modalités de co-construction

Quels ont été les freins et les leviers ? En cas de difficultés, comment ont-elles été dépassées ?

Implication des apprenants et des équipes dans le projet

Place des partenaires extérieurs dans le projet

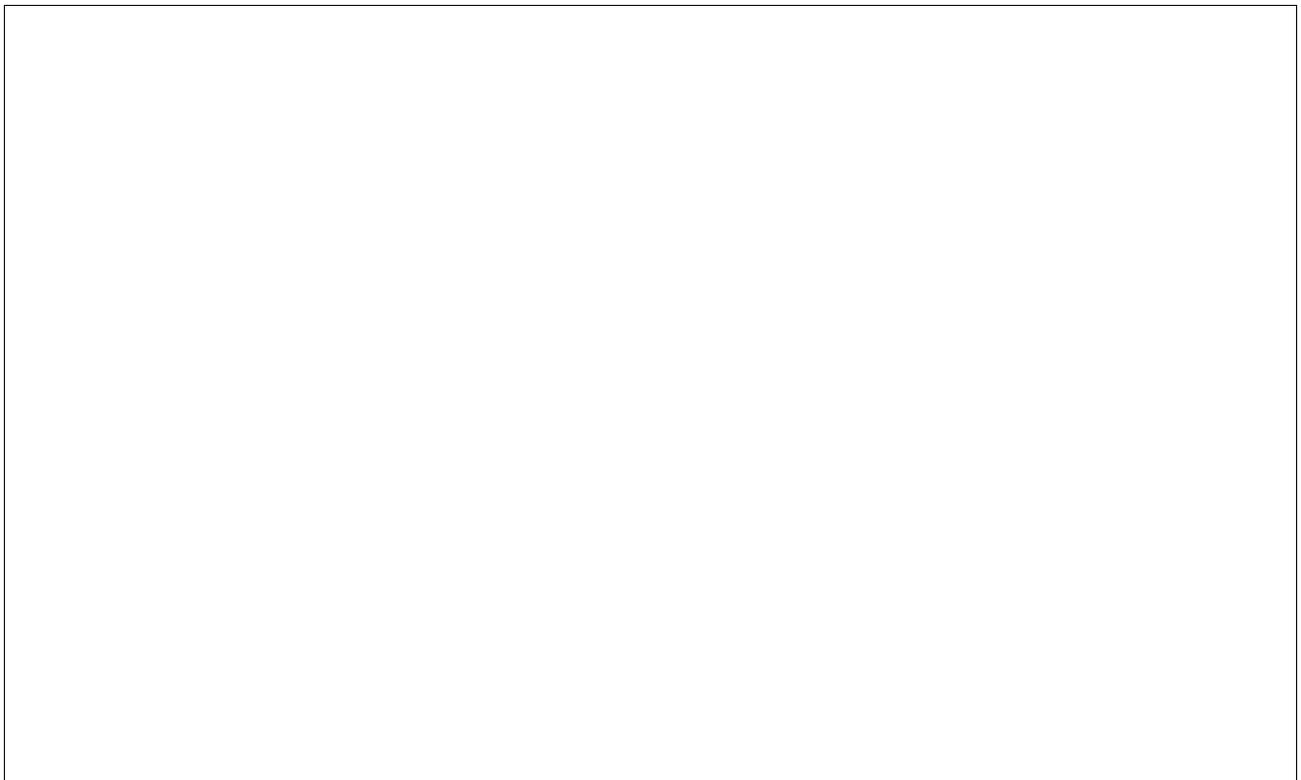
Intégration du projet dans l'établissement...



V - Evaluation de l'impact du projet

Les apprenants

Quelles procédures ont été privilégiées par les équipes pour mener l'évaluation avec les apprenants ?



Quelles ont-été les réactions sur les thèmes abordés et sur les méthodes et modalités utilisées ? En cas de différences d'appréciation, ont-elles été discutées ? Sous quelle(s) forme(s) ? Avec quels résultats ? ...



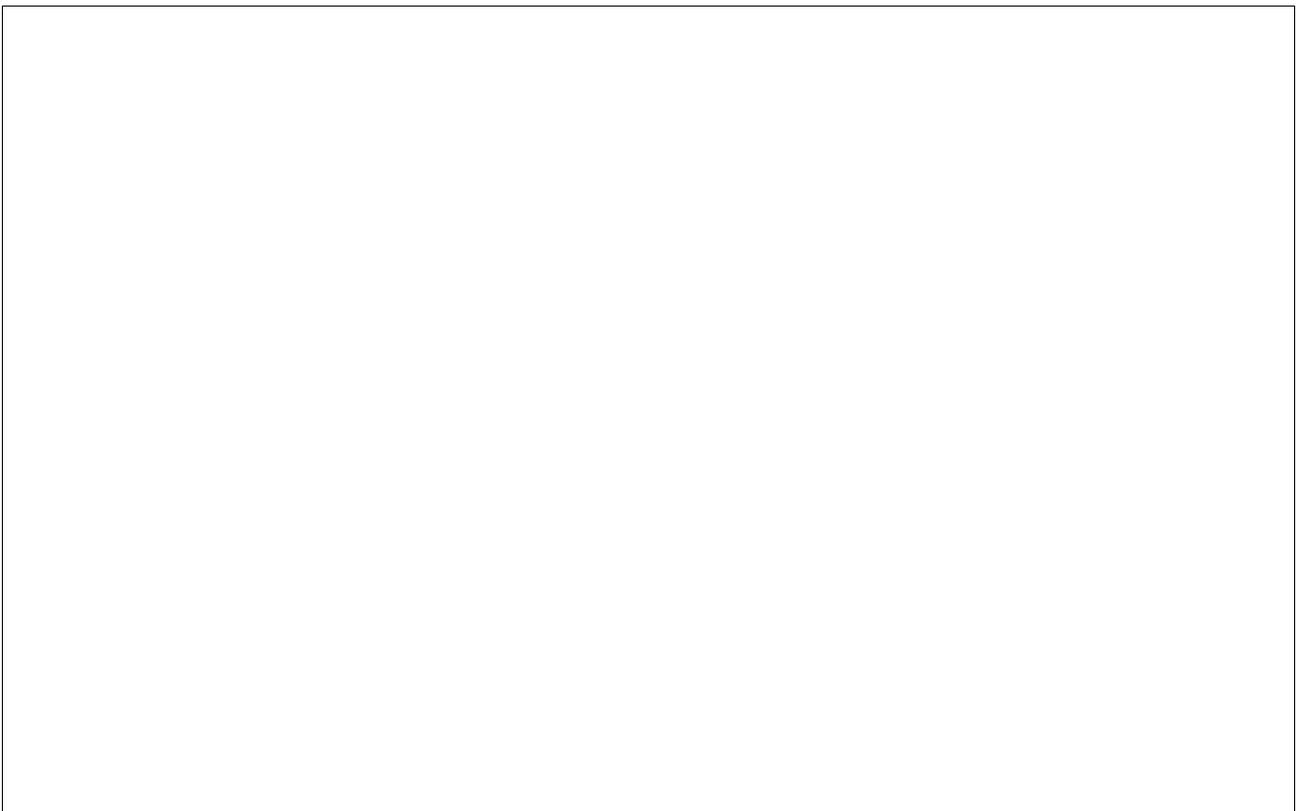
Des changements de représentations ou d'attitude/discours ont-ils été observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ?

Des changements de comportements ont-ils pu être observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ?

La cohésion du groupe classe ou groupe d'élève a-t-elle été renforcée ? Comment cela s'est-il traduit ?

Quelles compétences psychosociales ont-été plus particulièrement mobilisées ou développées ?

Les jeunes impliqués se sont-ils exprimés sur leur travail auprès de leurs pairs, auprès du milieu professionnel, ? Comment ?



Les équipes éducatives

Quel impact et quelle valorisation pour les équipes encadrantes ? Quelle(s) appropriation(s) pour les équipes non impliquées dans le projet ?...

L'établissement

Quelle place a eu ce projet dans l'établissement ? Comment a-t-il été abordé, diffusé et valorisé ?
Ce projet a-t-il été un facteur de changement ou d'évolution dans la démarche éducative et notamment sur les questions de santé et de sécurité au travail ? Si oui comment ?
D'autres actions de prévention sur le sujet des conduites addictives dans le contexte professionnel sont elles envisagées pour l'année scolaire en cours ou dans le futur ? Sous quelle(s) formes ?
Avec quels partenariats extérieurs ?

